

# Les entreprises du territoire actrices de la ville perméable

Réinfiltrer les eaux pluviales



MÉTROPOLE

GRAND LYON

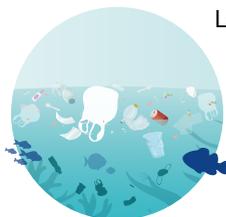
# La pluie en ville

## Infiltrer l'eau de pluie là où elle tombe



### CYCLE DE L'EAU URBAIN

Très imperméables, nos villes empêchent l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Collectées dans les réseaux d'assainissement, ces eaux se mélangent aux eaux usées pour rejoindre une station de traitement. Lors des fortes pluies, les canalisations et les stations d'épuration saturent.



Les eaux en excès sont alors rejetées sans traitement dans les cours d'eau et génèrent des pollutions.

### INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE

Entre épisodes de sécheresse et pluies moins fréquentes mais plus intenses, le changement climatique impose de remettre l'eau au cœur de la fabrique de la ville. C'est ce que permettent la désimperméabilisation des sols et la déconnexion des eaux pluviales.

Infiltrées dans le sol, les eaux de pluie retournent alors à la terre plutôt que dans le réseau d'assainissement.

**C'est pourquoi la Métropole de Lyon accélère la mise en œuvre de sa stratégie Ville perméable avec la contribution des acteurs du territoire.**

## RÔLE DES ACTEURS PRIVÉS

Environ 80 % du territoire correspond à du foncier privé. Les entreprises ont donc un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la ville perméable.

Déconnecter les eaux pluviales et désimperméabiliser les sites industriels ou d'activité économique permet de :

- favoriser l'attractivité des entreprises
- répondre aux exigences réglementaires.

### Accroître l'attractivité

Les solutions de gestion des eaux pluviales à la source contribuent aux engagements de responsabilité sociétale des entreprises et renforcent l'image de marque auprès des clients et des salariés.



**Contribuer aux actions RSE**



**Renforcer l'image de marque**



**Améliorer le cadre de travail et d'accueil des clients**

## Obligations réglementaires

### **Autorisation d'urbanisme**

Les projets de construction, extension, réaménagement et solarisation de parkings sont soumis aux PLU-H imposant une infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

### **Autorisation de rejet**

Les rejets, par les entreprises, des eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement nécessitent une autorisation qui comprend notamment des prescriptions sur la gestion des eaux pluviales (règlement d'assainissement).

- Le service Rejets non domestiques de la Direction du cycle de l'eau peut vous accompagner.  
Tél : 04 78 95 67 00  
Mail : rnd@grandlyon.com

### **Ombrage et solarisation**

Les lois Climat et Résilience et ApER exigent l'ombage ou la solarisation ainsi que la désimperméabilisation des parcs de stationnement.

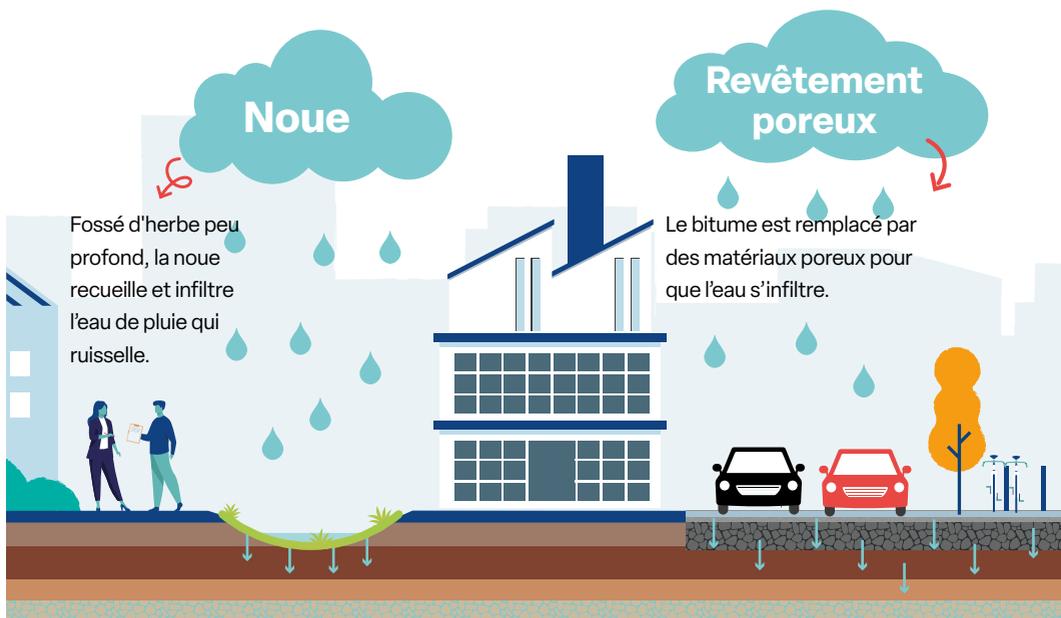
A noter que les eaux pluviales de ces futures structures seront aussi à gérer à la source.

- Le guide des parcs de stationnement est disponible sur le site [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr)



# Vers une ville perméable

## Faire de la pluie une ressource



## Bénéfices de l'infiltration



**Réduire les pollutions et les risques d'inondation**

En cas de fortes pluies, les milieux aquatiques sont préservés des pollutions et les risques d'inondation limités. Les coûts de traitement ou de réparation sont ainsi évités.



**Recharger la nappe phréatique**

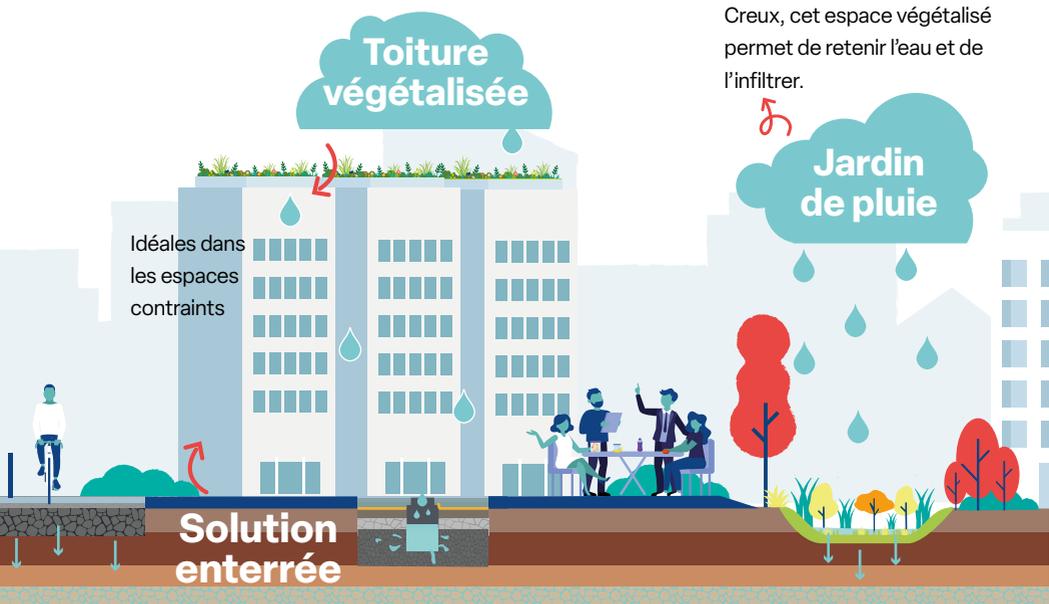
L'eau infiltrée recharge les nappes d'eau souterraine, indispensables pour fournir de l'eau potable, irriguer les cultures et alimenter les cours d'eau.



**Optimiser la performance des stations d'épuration**

Traiter essentiellement les eaux usées améliore l'épuration et réduit la consommation énergétique des stations de traitement. Les coûts sont ainsi limités.

**Les solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature présentent de nombreux avantages écologiques et économiques et améliorent le cadre de travail.**



**Favoriser la biodiversité urbaine**

Les nouvelles plantations attirent les insectes pollinisateurs et améliorent la qualité du sol.



**Développer des îlots de fraîcheur**

Les espaces désimperméabilisés végétalisés créent des îlots de fraîcheur. Le cadre de vie devient plus agréable pour les salariés et les visiteurs.



**Économiser l'eau potable**

Dans certaines conditions, la réutilisation de l'eau de pluie permet de substituer l'eau potable et les coûts associés.

# Des solutions pour agir

## MUTUALISER LES TRAVAUX

Tout projet d'aménagement (modernisation, végétalisation, extension ou solarisation des parkings) est une opportunité de déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et de bénéficier des aides financières de l'agence de l'eau.

Le panel de solutions d'infiltration permet d'adapter le projet aux contraintes de chaque site.



Solution enterrée (bassin d'infiltration),  
USIN Parilly à Vénissieux

## MUTUALISER LES ESPACES

Intégrer les usages du site lors de la conception du projet facilite la mise en œuvre d'espaces multifonctionnels et peut être l'occasion d'une co-construction avec les usagers du site.



Noue, USIN Parilly à Vénissieux

Vers une  
**Ville  
Perméable.**

# Accompagnement technique et financier

## Conseils techniques

La Métropole de Lyon vous accompagne et met à disposition des ressources techniques (livrets, tutoriel pour le dépôt de demande d'aides, synthèse réglementaire)

[www.grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-de-pluie](http://www.grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-de-pluie)

## Outils



**parapluie** Le logiciel Parapluie vous permet de définir et dimensionner les ouvrages d'infiltration adaptés à vos projets.

[parapluie-hydro.com/grandlyon](http://parapluie-hydro.com/grandlyon)

Hotline : 04 28 29 40 96

## Aides financières

L'agence de l'eau peut financer vos travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement.

- 40 à 60 % du montant des études et travaux liés à l'ouvrage d'infiltration
- Aide plafonnée à 50 €/m<sup>2</sup> déconnecté
- Condition : déconnexion, montant du projet supérieur 10 000 € HT



## UTILISER LES EAUX DE PLUIE

Les eaux pluviales peuvent être une ressource alternative à l'eau potable pour certaines utilisations : arrosage, process, nettoyage.

Toutefois, cette « récup-utilisation » nécessite une réflexion globale : adéquation entre le besoin et la disponibilité, les impacts sur les milieux aquatiques, les coûts financiers et environnementaux (consommation énergétique, matériaux).

## SOLARISATION

Inscrivez-vous au Club Solaire de la Métropole de Lyon qui informe, outille et met en réseau les porteurs de projets pour conjuguer énergies renouvelables et gestion durable de l'eau.

[clubsolaire@grandlyon.com](mailto:clubsolaire@grandlyon.com)



# Les entreprises du territoire actrices de la ville perméable

## Contactez-nous

L'équipe Ville perméable de la Direction du cycle de l'eau de la Métropole de Lyon vous accompagne dans vos démarches.  
Mail : [villepermeable@grandlyon.com](mailto:villepermeable@grandlyon.com)

## Pour plus d'informations sur la gestion des eaux pluviales

[grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-de-pluie](http://grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-de-pluie)

## Agence de l'eau

L'agence de l'eau s'engage pour une meilleure gestion des eaux pluviales. Elle soutient les actions de déconnexion des réseaux d'assainissement. Les avantages sont multiples !

Laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe, c'est d'une part faciliter la recharge des nappes et d'autre part désengorger les réseaux d'assainissement et éviter leur débordement qui pollue les nappes et les rivières.

C'est aussi une solution économique pour les finances locales : l'eau infiltrée n'aura pas à être traitée dans les stations d'épuration.

C'est enfin un moyen de préparer les villes au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur.



Communication Métropole de Lyon - 2025. Ne pas jeter sur la voie publique.

**grandlyon.com**



**Métropole de Lyon**  
20 rue du Lac - CS 33569  
69505 Lyon Cedex  
03 04 78 63 40 40

**MÉTROPOLE**

**GRAND**

**LYON**